

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N°DELCA24_07_0004

OBJET :

**Rétrocession du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau
d'assainissement des eaux usées de la Résidence Alain Roumieu
tranches I et II à FOIX**

L'an deux mille vingt quatre, le neuf juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mr Jérôme BLASQUEZ, 1er VP du SMDEA.

PRÉSENTS :

Daniel GONCALVES, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Henri BENABENT, Patrick LAFFONT, André VIDAL, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Alain GARNIER, Jean-Claude SERRES, Jérôme BLASQUEZ, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Francis MAGDALOU, Alain METGE, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Christine TEQUI donne pouvoir à Jérôme BLASQUEZ
Marc SANCHEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Pierre BOIX donne pouvoir à Jacques ESCANDE
Alain ROCHET donne pouvoir à Joelle EYCHENNE
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Daniel GONCALVES

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

Madame la Présidente expose que :

- le permis de construire n°PC00912215C0047M1 a autorisé l'aménagement par l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH09) de la tranche I de la Résidence Alain Roumieu située à Cadirac 09000 FOIX comprenant 18 villas et 1 collectif de 10 logements,
- le permis de construire n°PC00912216C0019 a autorisé l'aménagement par l'OPH09 de la tranche II de la Résidence Alain Roumieu comprenant 15 villas,
- par courrier daté du 10 juin 2024, l'OPH09 a sollicité la rétrocession des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des eaux usées de la Résidence Alain Roumieu tranches I et II au bénéfice du SMDEA.

Vu le procès-verbal d'essai de conduite d'eau potable établi par le SMDEA le 25 novembre 2016 pour la tranche I,

Vu le procès-verbal d'essai de conduite d'eau potable établi par le SMDEA le 06 mars 2017 pour la tranche II,

Vu les rapports d'inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux usées de la tranche I du 18 juillet 2017 et du 21 février 2018,

Vu les rapports d'essai d'étanchéité du réseau d'assainissement des eaux usées de la tranche I du 18 juillet 2017 et du 21 février 2018,

Vu le rapport d'inspection télévisée du réseau d'assainissement des eaux usées de la tranche II du 12 février 2018,

Vu le rapport d'essai d'étanchéité du réseau d'assainissement des eaux usées de la tranche II du 25 janvier 2018,

Vu les procès-verbaux de réception de travaux d'eau potable établis par le SMDEA le 10 juin 2024 pour les tranches I et II,

Vu les procès-verbaux de réception de travaux d'assainissement établis par le SMDEA le 10 juin 2024 pour les tranches I et II,

Vu la demande de rétrocession des réseaux du 10/06/2024 faite par l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège représenté par son directeur général M. Tourtoulou

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de FOIX en date du 18 février 2019 relative à l'intégration des voies et réseaux divers du lotissement Alain Roumieu dans le domaine public communal,

Il est proposé au Conseil :

- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'eau potable des tranches I et II de la Résidence Alain Roumieu à FOIX constitué d'une conduite en fonte de diamètre 100 mm d'une longueur totale de 295 mètres et de 34 branchements en PEHD,
- d'intégrer dans le patrimoine du SMDEA le réseau d'assainissement des eaux usées des tranches I et II de la Résidence Alain Roumieu à FOIX constitué d'un réseau gravitaire d'une longueur de 329 mètres en PVC CR8 de diamètre 200 mm, de 6 regards en béton de diamètre 1000 mm, de 2 regards en polypropylène de diamètre 600 mm, de 33 branchements en PVC CR8 de diamètre 160 mm et de 1 branchement en PVC CR8 de diamètre 200 mm.

Oùï l'exposé de Mr BLASQUEZ et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE**
ledit rapport

- **AUTORISE**

Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession.

Le 1^{er} vice-Président du SMDEA,

Jérôme BLASQUEZ